



CONFERENCE

RENFORCER L'IMPACT DE LA CONVENTION-CADRE : ENSEIGNEMENTS DU PASSE, RESULTATS ACTUELS ET DEFIS POUR L AVENIR

CONFERENCE D'EVALUATION DE L'IMPACT

9 - 10 octobre 2008
Palais de l'Europe, Strasbourg

Objet de la Conférence

La Conférence a pour objet d'évaluer l'impact de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ci-après « Convention-cadre ») dans les Etats Parties dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention. Elle vise à faire le bilan des expériences positives, mais aussi des lacunes, dans la mise en œuvre de cet instrument et devrait ouvrir de nouvelles perspectives en matière de suivi par le Comité consultatif de la Convention-cadre (ci-après « Comité consultatif »).

La Conférence réunira des membres actuels ainsi que d'anciens membres du Comité consultatif, des représentants d'autres organisations internationales, des personnes appartenant à des minorités nationales, des universitaires et des représentants de la société civile qui ont une expérience concrète de l'utilisation de la Convention-cadre, l'objectif étant d'organiser une manifestation interactive et participative qui permette de partager les expériences tout en évaluant d'un œil critique le niveau de mise en œuvre de la Convention-cadre sur les dix dernières années. Les débats s'inspireront de rapports d'experts portant sur différents thèmes et élaborés en vue de la conférence sur la base des Avis du Comité consultatif, des Résolutions du Comité des Ministres, des rapports étatiques et des rapports « alternatifs », ainsi que d'autres informations pertinentes.

Les participants à la Conférence (Atelier n° 1) analyseront l'impact des résultats du suivi de la Convention-cadre sur la protection des minorités en Europe et en particulier sur la législation et la politique nationales, ainsi que sur le discours politique. Ils s'appuieront notamment sur une série d'indicateurs élaborés par l'Académie européenne de Bolzano, au rang desquels figurent par exemple les développements législatifs pertinents, les références à la Convention-cadre dans la jurisprudence des tribunaux nationaux et l'influence de la Convention-cadre sur le discours politique. En outre, l'impact de la Convention-cadre dans certains pays d'Europe occidentale et d'Europe du Sud-Est fera l'objet d'une attention particulière. A cet égard, plusieurs domaines thématiques, notamment ceux qui présentent un intérêt pour les groupes défavorisés, seront examinés.

La Convention-cadre reconnaît que la protection des minorités constitue un domaine de la coopération internationale. Dans ce contexte, l'Atelier n° 2 analysera comment cet instrument a influencé les activités d'autres acteurs et mécanismes internationaux. La Conférence offrira ainsi une occasion d'évaluer comment d'autres organisations internationales telles que l'Union européenne, les Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont tenu compte de la Convention-cadre et des résultats de son suivi dans leurs travaux respectifs. La manière dont ces organisations coopèrent sur des questions de fond mais aussi sur des aspects procéduraux sera examinée, notamment les relations avec le Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE et les organes pertinents des Nations Unies. Compte tenu des compétences limitées de l'Union européenne en matière de protection des minorités, l'importance de la Convention-cadre dans le cadre du processus de préadhésion des Etats candidats à l'Union européenne et de l'évolution de ces pays, une fois devenus membres, sera étudiée. En outre, la valeur ajoutée de la Convention et son chevauchement éventuel avec d'autres organisations et mécanismes des droits de l'homme feront l'objet de débats analytiques.

Les participants à la Conférence de 2003, qui marquait le 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention-cadre, avaient invité le Comité consultatif à renforcer son approche thématique en formulant des commentaires thématiques qui reflètent sa façon d'aborder l'exercice de suivi pays-par-pays. Deux commentaires thématiques ont été produits depuis : le Commentaire sur l'éducation en 2006 et le Commentaire sur la participation effective des personnes appartenant à des minorités nationales dans la vie culturelle, sociale et économique et dans les affaires publiques en 2008. L'Atelier n° 3 se penchera sur les questions de fond liées à ces deux commentaires ainsi que sur les différentes méthodes de travail employées par le Comité consultatif pour les élaborer. Les répercussions possibles de ces deux documents sur le long terme seront examinées et des propositions de questions thématiques à étudier à l'avenir seront avancées. Le Commentaire relatif à la participation des minorités nationales sera présenté à cette occasion.

Manifestations parallèles

Une réunion d'organisations non gouvernementales coordonnée par *Minority Rights Group International*, ONG basée à Londres, se tiendra le 9 octobre 2008 au matin afin de rédiger une déclaration des organisations non gouvernementales sur la Convention-cadre qui sera adressée à divers interlocuteurs œuvrant dans le domaine de la protection des minorités. La réunion sera également l'occasion, pour les ONG, d'examiner des questions liées aux minorités avec des représentants d'autres organisations internationales.

Une exposition de photos intitulée « Les minorités nationales, souffle de diversité, souffle d'Europe » sera inaugurée le 9 octobre 2008 à 18 h au Palais de l'Europe (foyer de l'hémicycle, 1^{er} étage). Elle donnera un aperçu de la réalité des minorités nationales dans une région multiculturelle d'Europe, la Vojvodine (Serbie). Cette exposition est une invitation à jeter un nouveau regard sur la Convention-cadre et les questions relatives aux minorités.

Organisation

La Conférence et les ateliers se dérouleront dans le bâtiment principal du Conseil de l'Europe (Palais de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex). Les numéros de salle pour les sessions plénières et les ateliers sont indiqués dans le programme. Pour toute question, contacter Mmes Eva Konecna (tél. : +33 (0)3 88 41 23 07 ; e-mail : eva.konecna@coe.int) ou Szilvia Simond (tél. : +33 (0)3 90 21 55 44 ; e-mail : szilvia.simond@coe.int).